

ACTE D'ENGAGEMENT
ACCORD-CADRE N° FER-02-2023
LOT N° 3

**FOURNITURE D'ÉPICERIE POUR LA CUISINE
CENTRALE DU COLLEGE LE FERRONAY**

Lot n°3 - Céréales

Pouvoir adjudicateur

COLLEGE LE FERRONAY
41 Chemin du Ferronay
OCTEVILLE
50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Procédure de passation

Procédure adaptée – Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances

Le principal du collège

Comptable public assignataire des paiements

Le comptable assignataire est l'Agent comptable du Lycée Millet.

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

SOMMAIRE

1. Contractant.....	3
2. Objet de l'accord-cadre	4
2.1 Objet.....	4
2.2 Forme de l'accord-cadre - bons de commande	4
3. Durée de l'accord-cadre - Délais d'exécution - Reconduction.....	4
3.1 Durée de l'accord-cadre.....	4
3.2 Délais d'exécution.....	4
4. Prix.....	4
5. Avance	4
6. Signature du candidat	5
7. Acceptation de l'offre	5

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l'accord-cadre a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

<input type="checkbox"/> Le signataire : <input type="checkbox"/> s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après; <input type="checkbox"/> engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

<input type="checkbox"/> Le mandataire (1) : <input type="checkbox"/> du groupement solidaire <input type="checkbox"/> solidaire du groupement conjoint <input type="checkbox"/> non solidaire du groupement conjoint s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

.....
.....

Adresse de l'établissement :

.....
.....
.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....
.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET :

APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Organisme bancaire :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

2. Objet de l'accord-cadre

2.1 Objet

Le présent accord-cadre a pour objet la livraison des fournitures suivantes :

Céréales

2.2 Forme de l'accord-cadre - bons de commande

L'accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande.

La commande sera notifiée par le pouvoir adjudicateur par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

Le cahier des clauses particulières détermine le contenu des bons de commande.

L'accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande avec un maximum fixé en valeur.

L'accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique.

3. Durée de l'accord-cadre - Délais d'exécution - Reconduction

3.1 Durée de l'accord-cadre

La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à 1 an à compter du 1^{er} Avril 2023 jusqu'au 31 mars 2024.

3.2 Délais d'exécution

Les délais de livraison sont précisés pour chaque produit dans l'offre du candidat.

Le pouvoir adjudicateur pourra émettre des bons de commande pendant toute la durée de l'accord-cadre fixée ci-dessus.

4. Prix

L'offre est établie sur la base des conditions économiques prévues à l'article « *Prix* » et « *Révision des prix* » du cahier des clauses particulières.

L'accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande avec un maximum fixé en valeur.

Le prestataire est rémunéré par le pouvoir adjudicateur par application des prix unitaires tels que fixés dans le bordereau de prix appliqués aux quantités réellement livrées.

	Montant Minimum en € HT	Montant Maximum en € HT
Lot n°3 : Céréales	10 000,00€	20 000,00€

5. Avance

L'accord-cadre ne fait pas l'objet d'une avance.

6. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A :

Le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

« Si l'offre est signée au moment de l'attribution, le titulaire doit disposer du pouvoir à engager l'entreprise qu'il représente et s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise sur la plateforme au moment de la remise initiale de l'offre. »

7. Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A.....

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

Date d'effet de l'accord-cadre

Date de notification de l'accord-cadre le :.....